

## **DÉCLARATION FO ÉNERGIE ET MINES**

### **Déclaration FO au CCE D'EDF SA 20 avril sur la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC).**

Dans le contexte de réforme avec la création d'action Logement, le bilan de l'année 2016 montre que l'évolution n'a pas impacté la prestation logement pour les agents EDF sur la période.

Bien au contraire le résultat s'est avéré positif en progression par rapport à celui de 2015.

FO salue ce résultat et souhaite que cette dynamique se poursuive dans Action Logement et favorise pour les agents l'accès à un logement de qualité, adapté à la composition familiale avec un loyer en adéquation avec le revenu du foyer et ce quelle que soit la zone d'habitation tendue ou diffuse.

Ce droit doit toucher toutes les catégories de population de notre entreprise en permettant aussi bien aux jeunes qui pratiquent pour des raisons économiques la collocation, qu'aux personnes en situation de handicap sans oublier les familles monoparentales de trouver un logement décent leur offrant la possibilité d'envisager l'avenir avec sérénité.

Ce n'est qu'avec une politique volontariste en matière de logement que les mobilités professionnelles trouveront une véritable dynamique, en offrant la certitude de pouvoir se loger dans de bonnes conditions à proximité du nouveau lieu de travail.

FO s'inscrit totalement dans une démarche pour faire bénéficier à un maximum d'agents des possibilités de se loger sur le Parc Action Logement et de bénéficier des aides à l'accession à la propriété aux travaux, aides loca-pass, aides mobilité et aides à caractère social. Pour cela l'entreprise doit se montrer plus volontariste dans le fonctionnement des CIAL pour les Unités concernées.

Pour ce faire, Action logement qui se met en place constitue un vecteur essentiel pour dynamiser l'habitat.

FO reste attachée à la création de la filière grands comptes, et souhaite qu'un équivalent du comité de suivi soit mis en place dans Action Logement.

FO demande que la Direction mette en place une communication ciblée en direction des agents pour leur présenter les possibilités qu'offre Action Logement. Une information régulière doit être faite aux correspondants logements dans les Entités ainsi qu'aux partenaires sociaux afin de porter à leur connaissance toutes les mesures offertes et favoriser une information descendante vers les agents.

Pour exemple, FO est surprise de constater le faible nombre de demandes d'aides d'adaptation du logement pour les personnes en situation de handicap (6 pour 2016 et 5 pour 2015), alors que certainement des besoins non exprimés existent.

FO se prononcera donc favorablement à l'affectation par l'entreprise de sa contribution sur les salaires à l'effort de construction dans Action Logement pour l'année 2017 ne serait-ce que parce que la seule alternative revient à faire un don sans retour à l'URSAAF.

Concernant la thématique plus générale du Logement, FO rappelle son opposition aux économies liées aux pertes du pécule de fin d'occupation pour les nouveaux baux.

FO s'inquiète également sur les informations non confirmées au sujet d'une évolution du dispositif AIL et des conséquences financières pour les agents dans le contexte d'économie actuel que traverse l'entreprise.